

Contact

centre d'endocrinologie et de diabétologie
tél. 056 63 31 80
campus kennedylaan, route E021

Diabète et permis de conduire

ASBL az groeninge
siège : Pres. Kennedylaan 4 | 8500 Courtrai
RPR Gand | section Courtrai | BE 0472 222 625
tél. 056 63 63 63 | fax 056 63 63 69 | www.azgroeninge.be/fr
er : Inge Buyse, Pres. Kennedylaan 4 | 8500 Courtrai
doc. 61690 - janvier 2022

hôpital internationalement accrédité par la JCI en termes de
qualité des soins et de sécurité du patient :
www.azgroeninge.be/fr/patient/services/qualite

La législation belge exige que toute personne diabétique fasse le demande d'un permis de conduire adapté dans les quatre jours.

Chaque personne diabétique doit demander conseil à son médecin traitant pour cela. Le médecin jugera en toute conscience si cette personne est apte à conduire un véhicule motorisé.

Cela est également valable pour les personnes qui étaient déjà en possession d'un permis de conduire avant que le diagnostic de diabète ne soit posé.

Le permis de conduire mentionnera uniquement une durée de validité et ne fera aucune mention du diabète !

Types de permis de conduire : groupe 1 et groupe 2

Groupe 1

Permis de conduire privé : permis de conduire AM, A1, A2, A, B, B+E et G.

Groupe 2

Permis de conduire professionnel et permis de conduire C et D.

Comment faire la demande d'un certificat d'aptitude à la conduite ?

Groupe 1

- Si votre traitement implique une modification de votre mode de vie, de votre régime et/ou si vous prenez une médication hypoglycémiante jusqu'à deux injections d'insuline par jour : par votre médecin généraliste.
- Si votre traitement comporte trois ou plus d'injections d'insuline par jour ou si vous avez une pompe à insuline : par l'endocrinologue.
- Si vous présentez un risque accru de faire une hypoglycémie sévère : par l'endocrinologue.

Groupe 2

- Si votre traitement implique une modification de votre mode de vie, de votre régime et/ou si vous prenez des médicaments hypoglycémiants qui ne provoquent toutefois pas d'hypoglycémie : par le médecin du travail avec attestation de l'ophtalmologue.
- Si votre traitement implique une médication hypoglycémiante ou des injections d'insuline : par le médecin du travail avec avis de l'endocrinologue et attestation de l'ophtalmologue.

La durée de validité de votre permis de conduire

- Groupe 1 : maximum 5 ans
- Groupe 2 : maximum 3 ans

Collecte du permis de conduire

- À la maison communale, au service population.
- Munissez-vous de votre ancien permis de conduire.
- Apportez le certificat d'aptitude à la conduite.
- 2 photos d'identité récentes (informez-vous éventuellement au préalable à la maison communale).

Assurance voiture

Pour que votre police d'assurance soit valable, votre compagnie d'assurance doit être informée de votre permis de conduire adapté.

Plus d'infos

- Ligue du diabète : diabète dans le trafic (www.diabetes.be) (uniquement en néerlandais)
- CARA : centre d'aptitude à la conduite et de modification des véhicules (www.vias.be/fr)

